

Numéro	DL230405-LM01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	
Objet	Commission de délégation de service public	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 22 juin 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madam HERR Isabelle ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Monsieur Philippe HAAS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Claude FROEHLY ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Bénédicte LELEU ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGECHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	16 juin 2023
Date de publication délibération :	29 juin 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	29 juin 2023

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20230622-DL230405-LM01-DE Date de réception préfecture : 29/06/2023

Numéro	DL230405-LM01	1/2
Matière	5.3.Institutions et vie politique - Désignation des représentants	

X. COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales régit les modalités de constitution et de fonctionnement de la commission de délégation de service public.

La commission de délégation de service public est composée de la manière suivante :

- la présidence est assurée par le maire ou son représentant ;
- cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, dans les mêmes conditions, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les articles D.1411-3 à D.1411-5 du CGCT précisent les modalités de l'élection. Selon l'article D.1411-3 : « Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel. »

Par délibération du 10 juillet 2020, les 5 membres titulaires et 5 suppléants suivants ont été élus :

Titulaires	Suppléants
Catherine BONN	Yvon RICHARD
Isabelle HERR	Davina DABYSING
Sylvie SEIGNEUR	Philippe HAAS
Rémy BEAUJEUX	Lisa GALLER
Emmanuel BACHMANN	Séverine MAGDELAINE

Suite à la démission de Madame Catherine BONN, il y a lieu de procéder à son remplacement. Madame Catherine BONN est automatiquement remplacée par le premier délégué suppléant figurant sur la même liste, Monsieur Yvon RICHARD.

La nouvelle composition de la commission de délégation de service public est la suivante :

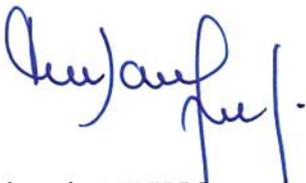
Titulaires	Suppléants
Yvon RICHARD	Davina DABYSING
Isabelle HERR	Philippe HAAS
Sylvie SEIGNEUR	Lisa GALLER
Rémy BEAUJEUX	Séverine MAGDELAINE
Emmanuel BACHMANN	

Numéro	DL230405-LM01	2/2
Matière	5.3.Institutions et vie politique - Désignation des représentants	

Le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle composition de la commission de délégation de service public telle que précisée ci-dessus.

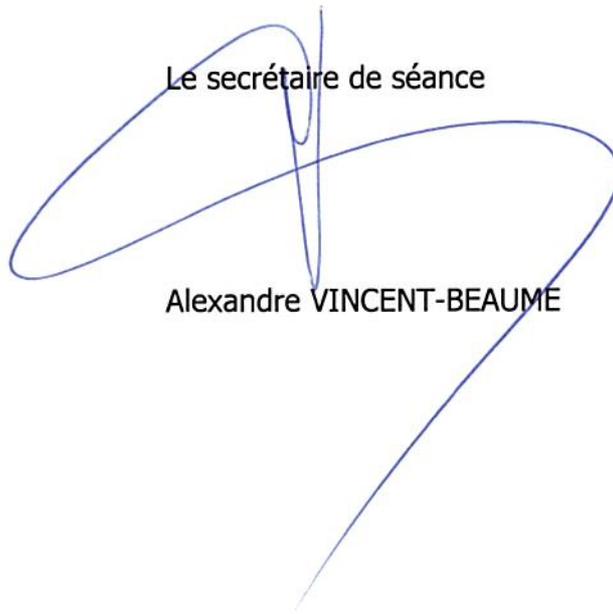
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME